

Liaison



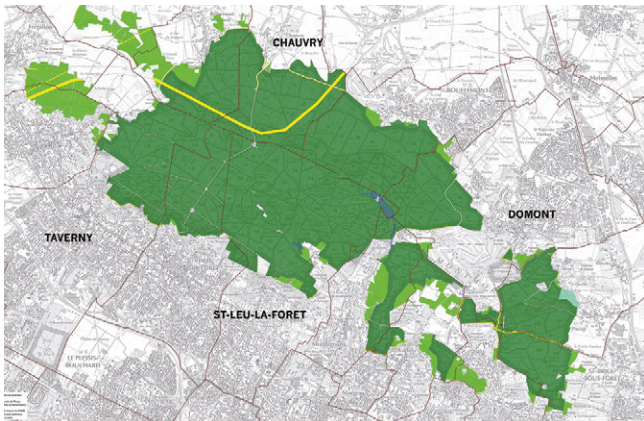
POUR UNE SOBRIÉTÉ
ÉNERGÉTIQUE DURABLE



ILLUSTRATION DE COUVERTURE © AGENCE TAURINE



95 VERS UNE MEILLEURE PROTECTION DE LA FORÊT DE MONTMORENCY



© DDT 95.

Une enquête publique sur le classement de la forêt de Montmorency en forêt de protection s'est tenue en septembre. Ce statut empêche tout changement d'affectation et de mode d'occupation des sols du foncier concerné. C'est donc une belle avancée pour la forêt de Montmorency et pour les Valdoisiens ainsi qu'une satisfaction pour Val-d'Oise Environnement et toutes les associations qui demandaient depuis longtemps ce classement. Mais le périmètre a exclu trop de parcelles forestières. Il en résulte un périmètre morcelé qui ignore les

continuités internes. Nos remarques pour améliorer cette mesure de classement ont été dans ce sens. Il est bon de rappeler que le SDRIF protège la plupart de nos bois et forêts ainsi que les lisières de massifs de plus de 100 ha.

Espérons que ce classement soit suivi par d'autres (L'Isle-Adam, Carnelle, Ecouen) et que ce statut soit complété par des mesures garantissant ou rétablissant les continuités écologiques entre nos massifs forestiers valdoisiens et même franciliens. Compte tenu de l'enjeu que représentent nos forêts, il y a urgence.

SANTÉ-ENVIRONNEMENT PRSE4 2023-2024

Depuis 2004, la France élabore, tous les cinq ans, un Plan national santé environnement (PNSE). Ces plans successifs ont permis des avancées pour réduire l'impact de l'environnement sur la santé et développer des programmes de recherche structurés. Ce PNSE se décline en versions régionales (PRSE) pour des actions territoriales plus ciblées.

Nous entrons dans la phase de concertation des priorités régionales du nouveau PRSE4, FNE IdF y participe via un questionnaire et le dépôt d'un cahier d'acteurs reposant sur trois enjeux prioritaires :

- l'appui à la réalisation de Plans climat air énergie territoriaux efficaces
- la diminution des pollutions de l'air issues de la combustion du bois et des biodéchets
- la diminution de la pollution lumineuse.



POLLUTIONS DES EAUX PAR LES PESTICIDES LE THERMOMÈTRE CASSÉ

L'Agence nationale de la sécurité de santé de l'alimentation, de l'environnement et du travail vient de relever les seuils de conformité de l'eau potable contenant des métabolites de pesticides. Près de 20 % des Français métropolitains consommaient une eau non conforme, c'est-à-dire contenant plus de 0,1 µg/l d'ESA-métolachlore et de NOA-métachlore.

Ainsi, des millions de Français vont pouvoir boire une eau conforme car le seuil a été multiplié par 9 ! L'Agence précise que des études sont en cours et que ce classement pourrait à nouveau changer. On peut se demander quelle mouche a piqué les membres de cette docte institution à moins qu'un lobbying puissant ait agi. La rupture du thermomètre est contre-indiquée quand la fièvre gagne.

MOBILISATIONS POUR LA SAUVEGARDE DES TERRES DE GONESSE ET DE SACLAY

Le 16 septembre, un meeting de soutien a réuni plus de cinq cents participants, à Paris, autour de deux tables rondes. L'une consacrée aux transports, contre les lignes 17 Nord et 18 Ouest du Grand Paris Express. En plus d'être un gouffre financier, ces lignes sont considérées, par de nombreux experts, comme totalement inutiles pour les populations qui réclament, elles, l'amélioration des transports du quotidien (RER B et D, tramways et bus).

L'autre portait sur l'agriculture et l'alimentation. Elle s'est conclue par un « appel au classement des terres agricoles de Gonesse et de Saclay au Patrimoine mondial de l'Unesco ».

Le 22 octobre, une marche sur le plateau de Saclay (17 km) réunissait des militants de nombreuses associations pour réclamer l'abandon de ces projets inutiles et obtenir, dans l'immédiat, un moratoire sur ces lignes 17 Nord et 18 Ouest afin de stopper les travaux déjà engagés.

CPTG – Collectif pour le triangle de Gonesse - CCL 18 – Collectif citoyen contre la ligne 18

<https://sauvonslesterresfertiles.org>



© CPTG.



Saclay © Jean-Michel Coureau.

PLUS QUE JAMAIS, LES ASSOCIATIONS SUR TOUS LES FRONTS

Depuis plus de trente ans, les scientifiques nous alertent sur l'évolution du climat, ses causes, ses impacts. Malheureusement, nous ne changeons pas de cap ! Chaque jour, des terres agricoles sont artificialisées, le béton recouvre les espaces verts au cœur de nos villes de plus en plus denses. Chaque jour, la pollution de l'air, de l'eau, le bruit, les pesticides portent atteinte de manière croissante à la santé des Franciliens.

Penser globalement, agir localement

Les quatre cents associations de FNE Ile-de-France sont engagées sur le terrain pour combattre les projets destructeurs du vivant. Fédérés à tous les niveaux, intercommunal, départemental, régional, nous faisons aussi entendre notre voix à l'échelle nationale et internationale.

⇒ Citoyens engagés, nous contribuons avec des propositions concrètes à la révision du Schéma directeur de la Région, qui se veut environnemental (SDRIF-E).

⇒ Nous alertons sur le caractère insuffisamment ambitieux pour la protection des espaces naturels et forestiers du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) de la Métropole du Grand Paris.

⇒ Nous donnons notre avis pour le prochain plan régional de santé environnementale (PSRE 4) car, les scientifiques nous le disent, nous mettons en grand danger les générations futures.

⇒ Mais nous sommes aussi régulièrement sur le terrain pour dénoncer les nuisances aériennes à Orly et à Roissy et les atteintes à la qualité de l'air, pour défendre les terres agricoles, les zones humides, les forêts et les bois...

⇒ Nous le disons avec force dans ce numéro de *Liaison* : l'attractivité économique ne peut plus guider l'action publique, l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de nos impacts sur la planète doivent primer sur toute autre considération.

En nous insurgant contre la création d'une cité scolaire sur le triangle de Gonesse, contre le Plan climat air énergie de l'EPT Boucle Nord Seine, contre le poulailler industriel de Gressey... nous tentons d'éviter le pire. Partout, nous voulons promouvoir l'éducation des jeunes à l'environnement, la plantation de bosquets, la défense des arbres et des jardins.

Enfin, dans le contexte de la guerre en Ukraine et l'arrêt des livraisons de gaz russe, nous disons plus que jamais qu'il faut consommer moins, consommer mieux, encourager la sobriété énergétique et viser la neutralité carbone. FNE Ile-de-France diffuse les bonnes pratiques aux côtés de ses partenaires énergéticiens.

Nous voulons que scientifiques, élus et citoyens se rencontrent pour fabriquer du « commun », ce socle de connaissances et de valeurs non marchandes qui donnent du sens à nos sociétés.

Le Bureau de FNE Ile-de-France

SOMMAIRE



05



13



09

Interview d'Olivier Blond,
Président de Bruitparif

04

PARIS

L'enjeu majeur de la santé
environnementale

05

VAL-D'OISE

Le scandale d'une cité scolaire
sous les avions

06

YVELINES

Poulailler « industriel » à Gressey ;
Les habitants mobilisés

07

ESSONNE

Le projet de prolongement du T7
dans le parc de la mairie de Juvisy

08

SEINE-ET-MARNE

Établissement pénitentiaire
à Crisenoy ;
menace sur les terres agricoles

09

SEINE-SAINT-DENIS

Villes marchables ? Le contre-
exemple de la Seine-Saint-Denis

10

VAL-DE-MARNE

Espoirs et craintes pour les
forêts périurbaines

11

HAUTS-DE-SEINE

Plan Climat-Air-Énergie
de l'EPT Boucle Nord de Seine

12

ÉVÈNEMENT

Colloque régional :
la ressource en eau en Ile-de-France ;
Un franc succès !

09

DOSSIER

Schéma directeur régional :
Objectif 2040

14-17

ÉNERGIE

Avec RTE ;
sur le chemin de la sobriété

18

Interview de Marie-Hélène Milot,
Directrice de l'action régionale
Ile-de-France à EDF

19

CLIMAT-ÉNERGIE

Exploitation forestière
et réchauffement climatique

20

JURIDIQUE

La pratique contentieuse
pour préserver les arbres

21

NUISANCES

Transports ferroviaires et vibrations ;
Faisons appliquer les textes

22

HOMMAGES

À quelques jours d'intervalle,
deux amis, militants de longue
date, nous ont quittés

23

À LIRE

La Fabrique de la ville en transition
et L'homme qui sauvait les arbres

24

Interview Olivier Blond



Olivier Blond, conseiller régional, délégué spécial à la santé environnementale et à la lutte contre la pollution de l'air, a été élu président de Bruitparif. À cette occasion, il répond à l'interview de FNE Ile-de-France, toujours très mobilisé aux effets du bruit sur la santé. FNE Ile-de-France a œuvré pour la création de Bruitparif en 2004 et l'accompagne, depuis lors, pour sensibiliser à la fois les élus et nos concitoyens au danger de la pollution sonore.

Quels sont vos défis pour Bruitparif ?

Le défi fondamental est de faire de la lutte contre le bruit un enjeu public majeur, comme l'est aujourd'hui celle contre la pollution de l'air, par exemple. Il faut que les citoyens et les décideurs prennent conscience du problème pour mettre en œuvre des actions à la hauteur des enjeux. Et il faut commencer par écouter les citoyens : ils sont 36% à nommer le bruit et les nuisances sonores comme un inconvénient majeur à vivre en Ile-de-France. Au niveau du quartier, le bruit est même la nuisance nommée en premier.

La pollution sonore est-elle aussi bien reconnue que la pollution de l'air quant à ses effets sur la santé ?

Non, loin s'en faut. Pourtant, l'enjeu sur la santé est, lui aussi, absolument gigantesque. L'exposition régulière au bruit génère des troubles du sommeil, du stress, des gênes multiples qui peuvent à la longue provoquer des problèmes cardiaques, hormonaux ou psychologiques parfois sévères. D'après l'Organisation mondiale de la santé (OMS), c'est la deuxième cause de morbidité environnementale, après la pollution de l'air. Et, dans une étude commandée par l'Ademe et le Conseil national du bruit, en 2021, le coût social du bruit en France a été évalué à 147 milliards d'euros par an ! Toutefois, l'impact du bruit sur la santé reste moins étudié et il faut mobiliser la communauté scientifique. Je pense, en particulier, aux troubles de sommeil qui touchent environ un tiers des Français et qui sont un véritable fléau des temps modernes.

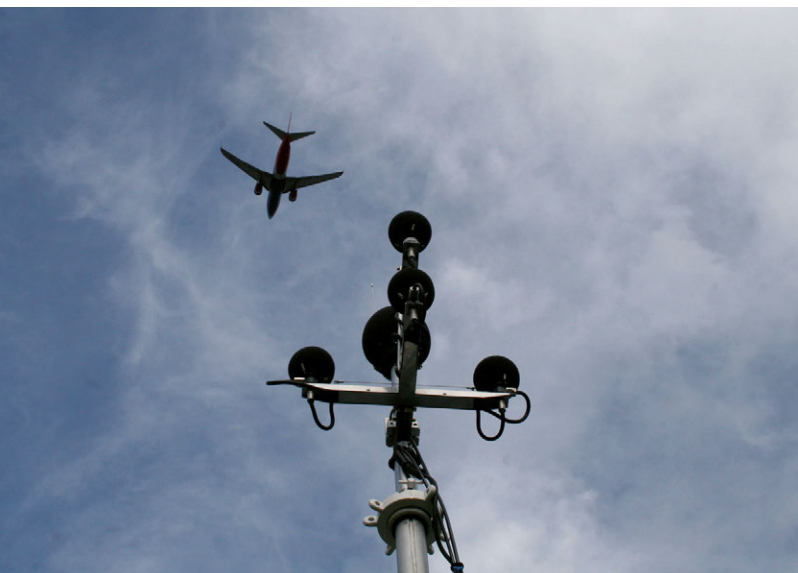
Votre expérience en matière de pollution de l'air vous permet-elle de croiser les deux domaines ?

Les deux sujets sont souvent très proches. Ne serait-ce que parce que les deux sont souvent causés par les transports. Mais, alors que la pollution de l'air est invisible, que la percevoir nécessite une construction mentale, le bruit est une nuisance immédiatement perceptible, qui s'impose à nous, à tel point qu'elle en devient même parfois obsédante.

Les nuisances sonores sont très variées et il est indispensable de construire un état des lieux qui soit unanimement accepté pour pouvoir trouver des solutions. C'est vrai pour le trafic aérien : mesurer exactement les nuisances et comprendre quels sont les bons indicateurs de leur évolution est crucial pour apporter des réponses aux populations. C'est également vrai pour les bruits de voisinage : objectiver les nuisances est le premier pas d'une concertation. Pourtant, les mairies, en charge du sujet, sont rarement équipées de sonomètres et manquent de personnel qualifié. Bruitparif est là pour aider à cet état des lieux. Nous avons, en particulier, développé une technologie brevetée qui permet de localiser le bruit et qui est utilisée dans nos nouveaux capteurs « Méduses » et « Hydres ».

Les premiers peuvent être utilisés pour analyser finement les nuisances sonores liées à toutes sortes de sources dans l'environnement (chantiers, activités, trafic aérien...). Les seconds sont spécialisés dans l'identification des véhicules trop bruyants. Nous sommes dans une phase d'expérimentation, mais ils pourraient être utilisés prochainement pour verbaliser automatiquement celles et ceux qui dépassent les limites sur la route : deux-roues conduits en surrégime ou avec des échappements non homologués, voitures « tunées »... Cela devrait avoir un effet dissuasif et améliorer concrètement la vie des citoyens.

 Propos recueillis par le Bureau de FNE Ile-de-France



Observatoire des nuisances sonores au sein des zones aéroportuaires © Bruitparif.



Le dispositif « Méduse » pour voir le bruit sur un chantier de la future ligne 15 Sud à Malakoff (92) © Bruitparif.

L'enjeu majeur de la santé environnementale

Au moment où la concertation s'engage autour des axes du Quatrième Plan régional Santé et Environnement, FNE Paris a organisé, en lien avec le Réseau Environnement Santé (RES), une rencontre sur le thème « Ville, Urbanisme et Santé environnementale » le 24 septembre dernier.*

L'impact de l'urbanisme actuel est considérable sur notre santé avec la multiplication des îlots de chaleur en ville. Il se conjugue aux effets sanitaires du changement climatique, de la pollution de l'air et du bruit.

La densité excessive, la motorisation, l'artificialisation des espaces publics étaient au cœur des propos d'Albert Levy, urbaniste, et de Tangui Le Dantec, architecte. Les villes émettent 80% des gaz à effet de serre et concentrent maladies chroniques et inégalités territoriales de santé, les secteurs les plus pauvres étant les plus exposés. L'épidémie du Covid a mis en évidence ces réalités. Pour lutter contre canicules et inondations, il faut limiter la densification du bâti et renforcer la place des espaces verts et de nature ; c'est un enjeu pour le futur PLU bioclimatique de Paris. Tangui Le Dantec a souligné le rôle des arbres pour lutter contre les îlots de chaleur ; les corridors de ventilation, la limitation de la hauteur des bâtiments doivent être pris en compte, l'utilisation de matériaux de construction limitant les transferts thermiques préconisée.

L'INACTION DE L'ÉTAT CONDAMNÉE

Vice-président de l'association Respire, Frédéric Leonhardt a rappelé la victoire des associations requérantes contre l'inaction de l'État sur la pollution de l'air, le Conseil d'État ayant validé les astreintes financières pour non-respect de la directive européenne sur l'air. Il a présenté également l'opération « la Rue aux écoles » pour la prévention en direction des enfants, particulièrement sensibles à la pollution par l'ozone et les particules fines ; le cas de l'école primaire, située en bordure de l'échangeur Pleyel, fait l'objet d'un contentieux ouvert par les associations. Un projet participatif a été conduit dans le 20^e arrondissement avec la Ville de Paris par l'association *Respirons mieux dans la ville*, Jacques Buisson a détaillé cette expérimentation citoyenne de mise en place de mini-stations de mesures en lien avec Airparif.

Les liens entre notre alimentation et notre système agroalimentaire a été souligné par Jean-Claude Genet présentant la stratégie

alimentaire « De la fourche à la fourchette » et l'engagement indispensable des collectivités locales en faveur du bio dans les cantines (Paris et Plaine commune en Seine-Saint-Denis).

Enfin, André Cicoella, président du Réseau environnement santé, plaide pour un GIEC de la santé environnementale, il a salué la progression de l'Union européenne vers la réduction de 50% des pesticides chimiques d'ici à 2030 et mis en garde contre l'impact sur la fécondité et la sexualité de la contamination par les phtalates présents, notamment, dans l'alimentation infantile, les sols en PVC, les jouets en plastique, les cosmétiques...

*Pour en savoir plus :
airparif.fr • fne-paris.fr • respire-asso.org • reseau-environnement-sante.fr

Le Bureau de FNE Paris

BONNE NOUVELLE : UN JUGEMENT DONNE RAISON AUX ASSOCIATIONS

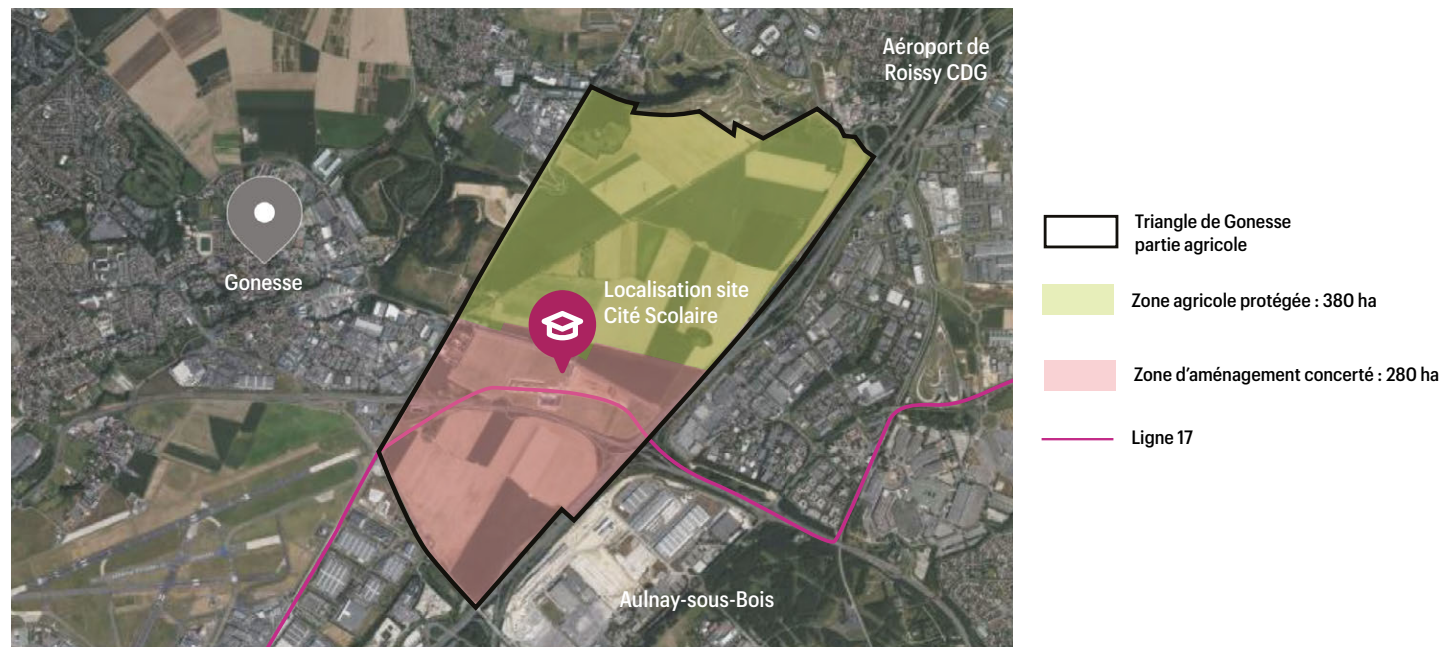
La cour administrative d'appel de Paris vient de confirmer l'annulation des permis de construire délivrés pour des bâtiments du projet Mille Arbres sur des dalles, recouvrant le boulevard périphérique, à proximité de la porte Maillot à Paris.

Le recours avait été introduit par plusieurs associations, dont FNE Paris. La pollution de l'air et les risques sanitaires encourus pour les riverains sont pris en considération. L'espoir peut naître d'une jurisprudence applicable à d'autres projets écicides.



Le scandale d'une cité scolaire sous les avions

Un projet d'internat scolaire, sur le triangle de Gonesse, à 500 mètres du site où s'était écrasé le Concorde, en 2000, mobilise le CPTG et les enseignants.



Carte refaite sur une base de carte Mappy.

Le 7 mai 2021, dix-huit mois après l'abandon du complexe commercial et de loisirs Europacity, porté par le groupe Auchan, le Premier ministre d'alors, Jean Castex, avait visité le chantier de la ligne 17 nord du Grand Paris Express et de sa gare. Pour justifier la poursuite des travaux, il a annoncé, dans le cadre d'un plan pour le Val-d'Oise, l'implantation de trois projets portés par la puissance publique : une cité scolaire internationale avec internat, une administration d'État qui devait être désignée avant fin 2021 et un volet agricole du projet Agoralim porté par la Semmaris, société d'économie mixte gestionnaire du MIN de Rungis.

L'annonce d'un projet de cité scolaire avec internat sur un tel site a scandalisé les associations du Collectif pour le triangle de Gonesse (CPTG). Certes, il manque des collèges et des lycées à l'est du Val-d'Oise, mais comment imaginer que les services du Premier ministre fassent l'impasse sur les plans d'exposition au bruit (PEB) des aéroports de Roissy et du Bourget qui interdisent la construction de logements à cet emplacement ? Oublié le crash du Concorde et ses 113 morts, la pollution de l'air et les impacts du bruit sur la santé et le sommeil.

De nombreuses études montrent les effets néfastes des nuisances sonores sur les capacités d'apprentissage des enfants. De plus, cette zone est exposée aux bruits nocturnes, le pôle de Roissy n'ayant pas de couvre-feu malgré des années de réclamations des riverains. Ces pollutions sonores entraînent une perte de vingt-huit mois de vie en bonne santé pour les populations exposées. En effet, l'oreille fonctionne en continue 24 h/24, la nuit un bruit qui ne provoque pas le réveil induit néanmoins une augmentation de la pression artérielle et du rythme cardiaque tout en libérant de nombreuses hormones. Ce mécanisme de défense de l'organisme en cas de danger sollicité tous les jours conduit à des pathologies cérébrovasculaires et cardiaques, l'obésité et le diabète de type 2 (OMS et Bruitparif).

Malgré ces réserves, c'est le seul projet sur le triangle de Gonesse qui avance à marche forcée : le 8 juillet 2022, le département du Val-d'Oise a ratifié la création d'une Société publique d'aménagement d'intérêt national (SPLA-IN) qui permet de s'affranchir des règles d'urbanisme en vigueur et, en juillet dernier, Valérie Pécresse a signé le premier appel d'offres pour la construction de cette cité.

Il existe pourtant en centre-ville dans des communes déficitaires en activités et équipements (Sarcelles, Villiers-le-Bel...) des espaces disponibles pour construire les collèges et lycées dont elles ont besoin, accessibles à pied ou à vélo.

Cet entêtement irresponsable à vouloir urbaniser les excellentes terres agricoles du triangle de Gonesse mobilise le CPTG qui interpelle le Ministère de l'Éducation, les syndicats enseignants et associations de parents d'élèves sur ce projet mortifère.



Solveig HURARD, professeure d'anglais dans le Val-d'Oise.

Poulailler « industriel » à Gressey

Les habitants mobilisés

Gressey est un village de 548 habitants, à l'ouest des Yvelines. Depuis avril 2018, l'association Gressey Village lutte contre l'installation d'un poulailler industriel de 40 000 poules pondeuses « en plein air », à moins de 200 mètres des plus proches habitations.



© Gressey Village.



© Gressey Village.

Deux bâtiments doivent être construits sur 20 ha, composés de deux parcelles séparées par un chemin rural : un poulailler de type volière de 2 790 m² et une fumière de 455 m² pour gérer les déjections transformées en engrais organique destiné à la commercialisation. Le projet est déposé par la SCEA Ferme d'Olivet qui exploite déjà un atelier avicole à Gambais et détient un nombre important de parts dans le groupement ODNV (Œufs de nos villages) qui communique sur son souci de l'environnement, les circuits courts et le bien-être animal. L'éleveur a le soutien de la Chambre d'agriculture : ce projet répondrait aux besoins actuels en produits locaux.

L'association évoque de nombreuses nuisances minorées dans la demande de permis d'exploitation : atteinte à la biodiversité et au paysage, pollution de l'eau et de l'air, risques sanitaires et industriels, nuisances sonores et olfactives.

Proche d'une forêt, refuge d'espèces sauvages et rares, il empêchera le passage des grands animaux (trame verte). Situé en haut du village sur un point de vue remarquable sur les environs et la cathédrale de Chartres, au croisement de deux chemins de randonnée, il dénaturera ce site apprécié des habitants.

« LES HABITANTS S'INTERROGENT SUR LA PERTINENCE DU PROJET QUI NE CREE PAS D'EMPLOIS SUR LA COMMUNE... »

Dans cette zone déclarée vulnérable aux nitrates dans le SDAGE, il impactera les nappes phréatiques. Les eaux de lavage chargées de pesticides, insecticides et autres seront épandues sur les parcours des animaux. La qualité de l'air sera dégradée par les poussières et les plumes, et le village sera envahi par les mouches. L'association redoute aussi des risques accrus pour la faune locale en cas de grippe aviaire et des risques d'explosion (stockage en silo). Les volailles, camions de livraisons, ventilateurs, occasionneront des nuisances sonores et olfactives à proximité des habitations.

L'accès par un chemin rural d'exploitation susceptible d'être raviné lors de fortes pluies est peu propice à une circulation régulière

de camions. La démarche environnementale reste limitée : ni panneaux photovoltaïques ni récupérateurs d'eau ne sont prévus.

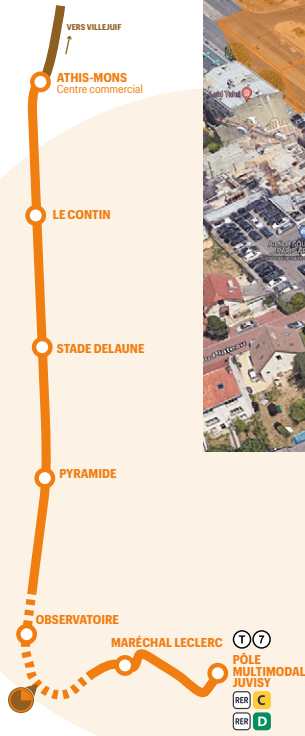
Les habitants s'interrogent sur la pertinence du projet qui ne crée pas d'emplois sur la commune et sur la nécessité de ce type d'élevage « industriel » quant aux besoins locaux. En effet, la société en question exporte une partie importante de sa production et d'autres élevages, plus vertueux quant au bien-être animal et à la durabilité agricole, existent dans un périmètre proche. L'association Gressey Village regroupe de nombreux habitants qui ont déposé une requête contre le permis d'exploiter (rejetée en octobre 2021). Elle a proposé, en vain, d'étudier un autre site plus éloigné des habitations. Sa forte mobilisation est relayée par son site Facebook, des campagnes dans la presse locale, des pétitions, réunions des habitants, des expositions photos et, le 20 septembre 2022, une émission de télévision racontant les problèmes posés par cet élevage. Le conseil municipal a classé le site en zone agricole protégée lors de la révision du PLU et a refusé le permis de construire sur la base de ce PLU, mais ce PLU est attaqué par l'exploitant.

Et la crainte de voir le projet imposé par le préfet persiste.

Le projet de prolongement du T7 dans le parc de la mairie de Juvisy



Schéma du projet enterré aux alentours de l'Observatoire Camille Flammarion et dans le parc de la Mairie.



Au début des années 2000, le choix entre quatre modes de transport et leurs tracés spécifiques s'est arrêté sur un tramway devant relier Villejuif au pôle intermodal de la gare de Juvisy-sur-Orge. Deux étapes de réalisation ont été prévues :

- un premier tronçon de 11,2 km entre Villejuif et Athis-Mons, mis en service en 2013.
- le second tronçon de 3,7 km n'est toujours pas réalisé pour deux motifs principaux. D'une part, les travaux de modernisation de la gare de Juvisy n'ont été achevés qu'en 2019 et, d'autre part, une très forte opposition d'habitants et d'élus locaux due, principalement, au tracé envisagé en souterrain sur un kilomètre sous le parc de la mairie.

UN MAUVAIS COUP PORTÉ À L'ENVIRONNEMENT ET AUX JUVISIENS !

Les dégâts environnementaux et écologiques qu'engendrerait le projet actuel ne peuvent être passés sous silence. Ainsi, dans le parc de la mairie, 90 arbres seraient sacrifiés pour la seule mise en place de l'installation de chantier et la base vie. De son côté, le parcours enterré d'un peu moins d'un kilomètre, dont 300 m en tunnel, nécessité par les 52 mètres de dénivelé entre la RN 7 et le centre de Juvisy, présente de nombreux risques géologiques du fait de l'hétérogénéité des sols. La voûte du tunnel devra être « boulonnée » par des tirants de 20 m qui auront un impact sur la végétation au-dessus du tunnel.

En outre, la campagne de reconnaissance géotechnique, réalisée en 2010 par Ginger, a permis de confirmer la présence de deux nappes phréatiques. Ces deux nappes, séparées par la couche imperméable de marnes vertes, seront traversées par le projet avec le risque de les mettre en communication et, ainsi, de polluer la nappe inférieure.

Enfin, la circulation des camions nécessaires à la réalisation de la plateforme et au dévoiement des réseaux constituera une gêne pendant quatre ans en plein centre-ville pour réaliser ce projet enterré, sans perdre de vue que le parcours du tramway dans le centre de Juvisy amènera la suppression d'environ deux cents places de parking.

Pour les riverains, ce projet ne manquera pas d'impacter considérablement leur vie quotidienne et le commerce déjà mis à mal précédemment par la longue durée des travaux du pôle multimodal et la fermeture résultante du pont SNCF.

LES ALTERNATIVES

Les associations opposées au tracé prévu ont proposé des alternatives, toutes refusées à ce jour, dont :

- un prolongement du tracé en surface du tram sur la RN 7 pour une connexion par le sud à la gare de Juvisy en irriguant, au passage, un ensemble important de quartiers de Viry-Châtillon prévus en réhabilitation lourde ;
- un tram entièrement en surface, tel un bus articulé électrique sur la plateforme, en gardant les mêmes emprises foncières, mais sans la station souterraine prévue.

Cette seconde proposition (très inférieure en investissement global) se veut donc une synthèse. Elle est mieux adaptée à la stagnation des perspectives socio-économiques et territoriales de l'aéroport d'Orly, rapportées dans une étude de 2021 produite par la fédération Essonne Nature Environnement, et aux nouveaux modes de fonctionnement des entreprises (dont le télétravail).

De plus, cette proposition intègre l'évolution des moyens de transport mis en œuvre, ou en cours de l'être, non prévus à l'origine du projet T7 avec, notamment, le prolongement de la ligne 14 du métro jusqu'à Orly, le tram T12 et la ligne 18 du Grand Paris Express.

Patrick Rivallier

Association Projet alternatif de transport environnemental écologique et économique à Juvisy (PAT3EJ)

Établissement pénitentiaire à Crisenoy

Menace sur les terres agricoles

Ce projet, sur un terrain agricole de 30 ha, est situé à 300 m du hameau dit « Les Bordes » et à 700 m du cœur du village. Il est compris dans le périmètre d'une ZAC en projet de 100 ha, rejetée par la population (dossier de réalisation approuvé en 2013).



Base de carte : Mappy.

L'association Mieux Vivre à Blandy et France Nature Environnement Seine-et-Marne refusent la destruction des terres agricoles et l'artificialisation des sols. Elles soutiennent la commune de Crisenoy et l'association APTAECV¹ qui luttent :

- contre l'étalement urbain et le développement des activités logistiques ;
- pour la préservation des terres agricoles, la protection de l'environnement et du cadre de vie des habitants de la commune de Crisenoy.

Une première étude environnementale vient d'être réalisée sur le site de Crisenoy par le bureau d'études Trans-Faire². Elle a mis en évidence :

- le ru d'Andy avec sa végétation de zone humide et ses six mètres de protection, de part et d'autre, qui passe sur le terrain concerné ;
- la présence avérée d'espèces protégées et/ou patrimoniales de lépidoptères, amphibiens, oiseaux, mammifères terrestres.

En conclusion, Trans-Faire précise que le site mérite une observation sur les quatre saisons (présence, notamment, du Bruant proyer, espèce protégée en danger en Ile-de-France).

LES IMPACTS NÉGATIFS DE CE PROJET SONT NOMBREUX

- Consommation de terres agricoles fertiles qu'il convient de préserver compte tenu de l'objectif dit « zéro artificialisation nette (ZAN) » des sols fixé par la loi Climat et Résilience. La référence faite au SDRIF³ de 2013 est obsolète, la Région Ile-de-France affichant l'objectif ZAN comme une priorité de sa révision.
- Augmentation des problèmes liés aux transports : site isolé loin des services urbains et juridiques, augmentation du trafic routier et ses conséquences sur les infrastructures actuelles sous-dimensionnées, manque total de transport collectif.
- Développement des nuisances acoustiques et de la pollution lumineuse.
- Risque d'inondations en raison du bétonnage

d'une zone humide (de classe trois selon la DRIEAT⁴), en sachant que le ru d'Andy, qui traverse les terrains concernés, permet de désengorger l'Almont qui se jette dans la Seine.

- Importante perturbation pour les 620 habitants de Crisenoy qui deviendrait alors une des seules communes de France où le nombre de détenus serait supérieur au nombre d'habitants. L'établissement pourrait accueillir 700 à 1 000 détenus auxquels s'ajouterait le personnel encadrant et administratif.

Pour plus d'informations, le bilan de la concertation préalable est consultable sur le site du ministère de la Justice – Agence publique pour l'immobilier de la justice <https://www.apij.justice.fr/nos-actualites/concertation-prealable-etablissement-penitentiaire-de-crisenoy/>

1. APTAECV : Association pour la protection des terres agricoles, de l'environnement et du cadre de vie
2. Trans-FAIRE : Expertise ponctuelle biodiversité de septembre 2022 (www.trans-faire.net)
3. SDRIF : Schéma directeur de la Région Ile-de-France.
4. DRIEAT : Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports.

✍ Martine TURGIS

Présidente de Mieux Vivre à Blandy

UN PLAN IMMOBILIER PÉNITENTIAIRE

Pour remédier au surpeuplement des prisons, un nouveau plan immobilier pénitentiaire de 15 000 places a été annoncé par le gouvernement le 19 avril 2022. Ces places s'ajouteront aux 61 000 existantes. Le projet de 1 000 places à Crisenoy fait partie des huit opérations qui doivent être livrées à l'horizon 2027. À ce jour, la Seine-et-Marne compte trois « prisons » avec les centres pénitentiaires de Réau, Melun et Chauconin-Neufmontiers. Les deux premiers se trouvent à moins de 12 km de Crisenoy.

Villes marchables

Le contre-exemple de la Seine-Saint-Denis

Faire entendre la voix des marcheurs du quotidien. Tel était l'objectif de la première édition d'un baromètre national sur les villes marchables publié en septembre 2022 en collaboration entre la Fédération française de randonnée, 60 Millions de piétons et la Rue de l'avenir. Deux exemples de Seine-Saint-Denis illustrent ce « parcours du combattant ».

Dans le quartier de la gare de Bondy, l'accès au centre-ville a toujours été une épreuve pour les habitants des quartiers Sud : un souterrain SNCF difficile d'accès pour les personnes à mobilité réduite, un pont fragile et des trottoirs inadaptés. Le seul passage accessible à tous est une passerelle enjambant les voies ferrées. Mais les travaux de construction de la gare de correspondance entre ligne 15 Est, RER E et tramway T4 vont monopoliser cette passerelle pour acheminer des déblais de construction et le béton fabriqué sur les espaces des quartiers sud. Quel « chemin de croix » pour les quartiers Sud de Bondy !

À Gagny, le développement urbain se concrétise par une multiplication de « petits immeubles collectifs » sur un espace public déjà très contraint en centre-ville. L'axe de circulation majeur de la N 302, reliant Villemomble à Gournay-sur-Marne, a été drastiquement réduit au bénéfice de l'immobilier : suppression de deux voies de circulation automobile, abandon des voies piétonnes, disparition des pistes cyclables. Quelle place pour les mobilités douces en cœur de ville ?

« Le trottoir est un bien public très convoité que tout le monde, automobiliste, commerçant, livreur, voudrait s'approprier. » Cédric Boussuge, chargé d'études au Cerema* a conduit une enquête sur la perception par les piétons des conditions de déplacements : sentiment de sécurité, confort de marche, respect de la part des autres usagers, importance donnée aux piétons par la commune, aménagements et équipements jugés nécessaires. « Il en va des trottoirs comme du sens de la vie, ils s'adaptent au bon vouloir des aménageurs. »

Parent pauvre de l'espace public, longtemps contrarié par la voiture, le trottoir est souvent envahi par les terrasses éphémères qui perdurent, les cyclistes, les trottinettes, les poubelles multicolores, les chantiers temporaires.

Même les sentes piétonnes à l'écart du tumulte urbain sont annexées par les propriétaires privés qui les accaparent à leur seul profit. Souvent héritées d'une époque qui ignorait transports en commun et inflation du réseau routier ces sentes assuraient alors des liens entre zones d'activités agricoles ou viticoles. Intégrés au domaine public, ces chemins, devenus ensuite uniquement piétonniers, ont été préservés malgré l'urbanisation et la prolifération des lotissements.

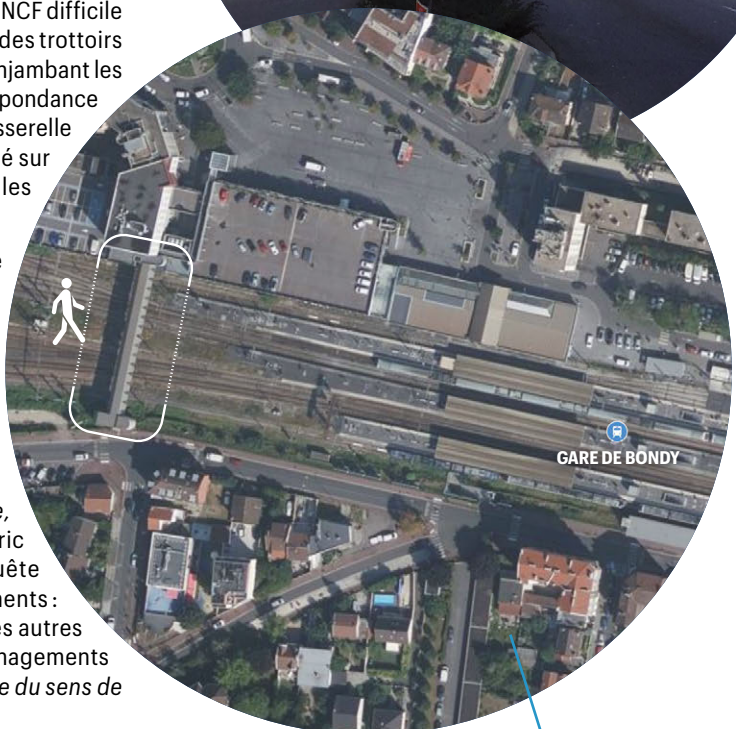
« La qualité de la ville passe largement par la qualité de l'espace public rappelle Isabelle Baraud-Serfaty, consultante en économie urbaine-Ibicity et enseignante à l'École urbaine de Sciences Po. Qu'il s'agisse de la densité, des possibilités d'accès à la nature ou à la campagne la "désirabilité" des métropoles est bien malmenée aujourd'hui. »

*Centre d'étude climat et territoires sous tutelle de ministère de la Transition écologique.

François REDON

Président d'Environnement 93

Centre-ville de Gagny (rue Parmentier) : l'immobilier accapare voies de circulation, trottoirs et pistes cyclables.
© Francis Redon.



Base de carte : Mappy

Gare de Bondy (gare SNCF/RER E) : la Société du Grand Paris réquisitionne le passage piéton au-dessus des voies ferrées.

« QUELLE PLACE POUR LES MOBILITÉS DOUCES EN CŒUR DE VILLE ? »

Espoirs et craintes pour les forêts périurbaines

Une quatrième charte forestière a été signée, le 18 septembre dernier, entre le conseil départemental du Val-de-Marne et ses partenaires pour préserver l'Arc boisé. Réservoir écologique et massif forestier de plus de 3 000 hectares, il s'étend sur la moitié du département, intégrant deux forêts domaniales (Notre-Dame et La Grange), une forêt régionale (Grosbois) et des forêts privées.

Protéger et valoriser ce poumon vert, améliorer l'accueil du public et gérer durablement les ressources forestières, tels sont les objectifs de cet accord signé par les associations, le conseil départemental, l'Agence des espaces verts de la Région Ile-de-France, l'Office national des forêts (ONF), les collectivités locales, le comité départemental du tourisme, les syndicats des déchets.

L'Arc boisé est classé, depuis mai 2016, en forêt de protection. 500 mares et 52 hectares de landes humides sont aussi des atouts écologiques majeurs du massif avec de nombreuses espèces protégées animales (rainettes vertes, tritons crêtés...) et végétales (flûteau fausse-renoncule, germandrée des marais, menthe pouliot...).

La charte veut restaurer les continuités écologiques, souvent mises à mal par l'urbanisation et les routes, mais, aussi, « limiter le grignotage de la ville sur la forêt et encourager le grignotage de la forêt sur la ville ». Elle incite à végétaliser l'espace public avec « des essences locales inhérentes aux milieux forestiers » et à réaliser sur l'existant, et non sur la forêt, les améliorations de l'espace urbain.

Les précédentes chartes avaient mis l'accent sur l'accueil du public. Mais l'ONF souhaite « une gestion durable et une fréquentation respectueuse » et les partenaires veulent « favoriser une meilleure cohabitation des activités en veillant à limiter les nuisances et en encourageant une gestion plus responsable et individuelle des déchets ».

VIGILANCE SUR LE BOIS DE VINCENNES

La superposition des fonctions accueil du public et préservation des corridors écologiques est souvent contradictoire, le compromis malheureusement toujours néfaste à la biodiversité. Ainsi, dans une autre partie du Val-de-Marne, le vote du plan de gestion du bois de Vincennes est à l'ordre du jour, son approbation passe en commission des sites, le 6 décembre.

De belles idées sur le papier – retour aux plans historiques, accent mis sur le paysage – sont souvent contredites par la réalité : éclaircies indifférenciées et coupes rases mettant régulièrement en danger la faune. Ce plan intègre, aussi, le déclassement du site, nécessaire au prolongement du métro ligne 1 avec une justification des abattages de l'allée du Donjon par un retour aux plans d'origine d'Alphand !

Ce prolongement à travers le bois de Vincennes a obtenu un avis défavorable de la commission d'enquête publique, son coût exorbitant est dénoncé, des abattages en série sont prévus ; c'est pourquoi les associations s'y opposent.

Le bureau de Val-de-Marne Environnement

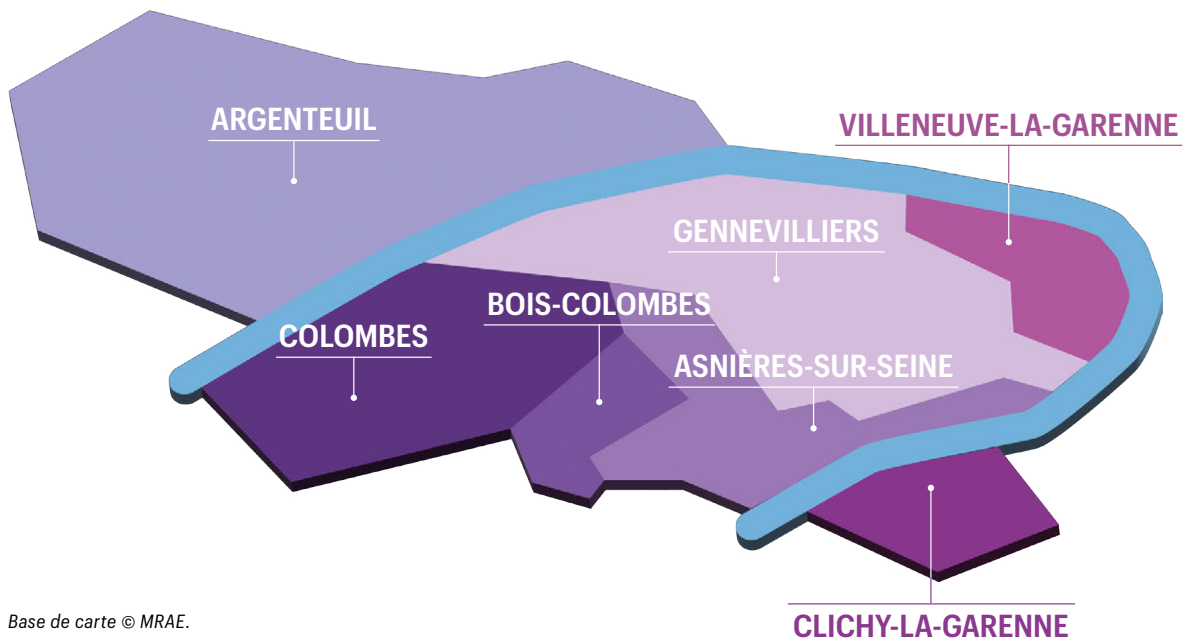


Un chêne de 280 ans menacé par le projet de métro © MMD.

POUR UN STATUT DES FORÊTS PÉRIURBAINES

Les associations, à travers leur « Appel des forêts d'Ile-de-France » de mars 2022, visent un statut particulier pour les forêts périurbaines prenant en compte l'urgence climatique, les pertes dramatiques de la biodiversité, la dégradation des paysages, le rôle écologique des forêts et les besoins vitaux des populations. Parallèlement, à l'Assemblée nationale, une récente mission d'information, portée par la commission du développement durable, se consacre à l'adaptation des forêts au changement climatique et à la restauration des milieux forestiers. Objectif : un bilan sur la situation écologique des forêts et des propositions.

Plan Climat-Air-Énergie de l'EPT Boucle Nord de Seine



Base de carte © MRAE.

Le projet du Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) de Boucle Nord de Seine (BNS) a été validé en conseil territorial du 3 février 2022 et fait suite à l'adoption du Plan climat-air-énergie métropolitain (PCAEM), approuvé le 12 novembre 2018, qui encadre les PCAET des douze territoires composant la Métropole du Grand Paris (MGP). Le territoire de BNS s'étend sur sept communes : Argenteuil (Val-d'Oise) et Asnières-sur-Seine, Bois-Colombes, Clichy, Colombes, Gennevilliers, Villeneuve-la-Garenne (Hauts-de-Seine).

La Mission régionale de l'autorité environnementale (MRAE) a produit un avis sur le projet de PCAET, le 5 mai 2022.

Selon la MRAE, les **principaux enjeux** de ce projet sont :

- ⚡ **L'accélération de la transition énergétique**, à travers la modération de la consommation énergétique et le développement des énergies renouvelables et de récupération ;
- ⚡ **la contribution à la neutralité carbone**, à travers la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et l'amplification de la séquestration de ces gaz ;
- ⚡ **l'amélioration de la qualité de l'air**, à travers la réduction des émissions de polluants atmosphériques et la prévention des risques sanitaires associés ;
- ⚡ **l'adaptation au changement climatique**, à travers l'aménagement durable du territoire et l'accompagnement de l'évolution des pratiques des acteurs du territoire.

Toutefois, au vu de la synthèse du diagnostic et des recommandations de la MRAE, le dossier présenté, particulièrement succinct, n'offre pas les éléments pour une stratégie ambitieuse et un plan d'action quantifié et argumenté. Par exemple, le diagnostic des émissions de GES, en 2021, s'établit par habitant à 2,6 tonnes d'équivalent CO₂/an soit 4,7 fois plus faible que ceux de la Métropole du Grand Paris.

Ces différences montrent que le calcul de l'empreinte carbone est très incomplet avec l'omission ou la sous-estimation des contributions relatives aux mouvements des citoyens vers les autres territoires et les importations de biens, marchandises et aliments.

Selon la MRAE :

- En matière d'empreinte carbone, il manque la capacité de stockage des GES, associée à la biomasse du territoire hors forêts, à l'utilisation des matériaux biosourcés et à la dynamique des changements d'affectation des sols sur le territoire.
- En matière d'exposition des habitants à la pollution de l'air, la réduction des polluants atmosphériques liés aux chantiers est un sujet majeur dans le référentiel partagé d'aménagement et de construction durable et responsable.

L'avis de la MRAE sur ce PCAET offre, en outre, une méthode d'analyse très instructive pour les associations de protection de l'environnement, qui sont impliquées dans les discussions sur l'élaboration des documents d'urbanisme (PLUi) et leurs connexions avec les documents de rang supérieur : SCoT métropolitain et SDRIF-E, eux aussi en cours de consultation des personnes publiques associées et enquêtes publiques.

Le bureau d'Environnement 92

Colloque régional : la ressource en eau en Ile-de-France

Un franc succès !



La gestion de la ressource en eau représente un enjeu majeur pour les sociétés humaines, tant dans ses aspects qualitatifs que quantitatifs. Sur le bassin de la Seine, cette gestion implique de très nombreux acteurs publics et privés, opérationnels, professionnels de l'eau et de l'environnement, scientifiques, élus et leurs institutions, associations et collectifs de citoyens, dans un équilibre garanti par les nombreux échanges, rencontres, ateliers de travail et délibérations collectives.

En ce début de XXI^e siècle, les acteurs de la gestion de l'eau font face à un défi de taille : considérer l'avenir de cette ressource dans un contexte de changement climatique et de transition écologique de la société. Pour relever ce défi, il apparaît plus que jamais nécessaire de croiser les regards, les expériences et les connaissances de chaque partie prenante, afin de faire émerger des solutions concrètes, qui tiennent compte à la fois des travaux scientifiques récents en la matière, des différents usages de l'eau, présents ou futurs, et des impacts de ces usages sur la pérennité de la ressource.

C'est dans cette démarche de partage et d'échanges de savoirs et de points de vue que FNE Ile-de-France a organisé, les 7 et 8 novembre, un colloque exceptionnel intitulé : « *La ressource en eau en Île-de-France dans un contexte de dérèglement climatique : regards croisés et dialogue territorial* ».

Il s'est tenu dans les locaux de l'hôtel de ville de Paris et était coorganisé avec les associations AQUI'Brie, le Chant des rivières et ARCEAU Ile-de-France.

✂ Françoise BEHAR

Chargée de mission Eau à FNE Ile-de-France

Les chercheurs du PIREN-Seine, qui travaillent depuis maintenant trente ans sur la ressource en eau en Ile-de-France, ont été fortement sollicités pour venir partager les conclusions de leurs recherches, afin d'éclairer sur les perspectives climatiques globales et leurs conséquences directes sur nos territoires. Un accent a été également porté sur les outils sociologiques et leur mise en œuvre pour soit faciliter le dialogue territorial, soit résoudre des conflits d'usage.

Le colloque était structuré en quatre sessions d'une demi-journée :

- ♦ Adaptation au dérèglement climatique.
- ♦ Évolution de la ressource en eau en Ile-de-France.
- ♦ Gestion du déséquilibre quantitative.
- ♦ Ressource en eau sous climat changeant.

Les associations ont représenté 60 % des 443 inscrits, les entreprises ou élus 30 %, les étudiants et les organismes de recherche 10 %.

La tenue de vingt-cinq stands a contribué à promouvoir de multiples échanges entre les acteurs de l'eau ainsi que la distribution de documents. La qualité de tous les exposés a permis aux participants et, en particulier, aux associations de gagner en compétences et en connaissances scientifiques pour faire avancer leurs dossiers sur le terrain et peser sur les décideurs pour tenir les engagements d'une région vivable avec assez d'eau en cas de sécheresse.



Photos © FNE IDF.

SCHÉMA DIRECTEUR RÉGIONAL : OBJECTIF 2040



© AdobeStock ACLD.

Lancée en novembre 2021, la révision du Schéma directeur de la Région Ile-de-France doit proposer un cadre de développement pour la région à horizon 2040. C'est un document majeur sur lequel tous les autres plans (schéma de cohérence territoriale, plans locaux d'urbanisme...) doivent s'aligner.

Si l'exécutif régional a décidé de réviser le SDRIF actuel, qui devait courir jusqu'en 2030, c'est parce que les crises sanitaire et climatique ont changé la donne. L'environnement est devenu central et pour l'affirmer le prochain schéma prendra le nom de SDRIF-Environnemental (SDRIF-E).

TROIS AXES MAJEURS

L'exécutif régional n'a produit aucun document sur sa vision de l'Ile-de-France à l'horizon 2040 mais a pointé trois axes structurants.

1 LE ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE (ZAN)

Il s'agit d'un objectif imposé par la loi Climat et Résilience du 22 août 2021. Constatant la bétonisation accélérée du territoire, le législateur a fixé des limites : division par deux de l'artificialisation par tranche de dix ans pour aboutir à l'équilibre en 2050.

Concrètement en Ile-de-France, 996 hectares sont artificialisés chaque année, l'équivalent du bois de Boulogne, et 250 hectares sont renaturés. Soit une artificialisation nette de 805 hectares. C'est encore beaucoup trop ! Nous demandons le zéro artificialisation brute dès maintenant et la renaturation massive de la zone dense qui correspond au périmètre de la Métropole du Grand Paris.



© crédit FNE IDF.

2 LE ZÉRO ÉMISSION NETTE (ZEN)

Instaurée par la loi du 17 août 2015, dite de transition énergétique pour la croissance verte, la stratégie nationale bas-carbone est la feuille de route de la France. Elle a pour objectif d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Cela suppose une baisse de 6% de nos émissions pendant les vingt-huit années qui nous séparent de l'échéance. FNE Ile-de-France s'est positionnée clairement pour l'efficacité, la sobriété énergétique et le développement des énergies renouvelables.



© crédit FNE IDF.

3 LE ZÉRO DÉCHET

La loi NOTRe de 2015 a fusionné un ensemble de plans pour aboutir à un plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD). Contrairement aux autres régions, le PRPGD d'Ile-de-France n'est pas intégré au SDRIF et c'est dommage car l'économie circulaire est un des axes majeurs du SDRIF-E. Afin de ne pas consommer plus de ressources que ce que la planète est capable de régénérer, les déchets des uns doivent devenir la matière première des autres. Cela suppose de réserver du foncier pour le recyclage, la réparation et le réemploi.

Avec nos entreprises partenaires qui travaillent dans le domaine des bâtiments et travaux publics, nous avons fait des propositions (cf. encadré p.16) qui visent à rendre l'économie circulaire simplement possible.



Un exemple d'Ecotri à Triel (78) © Tersens.

UN PAS DE CÔTÉ

Tout au long de la concertation préalable, du 16 septembre au 15 décembre 2022, FNE Ile-de-France a fait des propositions en suivant les axes proposés mais aussi en faisant un pas de côté. Nous avons, par exemple, sollicité les associations qui luttent contre les nuisances aériennes pour que nous portions ensemble les revendications de deux millions de Franciliens qui souffrent dans les couloirs de bruit (cf. encadré p.17).

Nous avons également fait le bilan critique du SDRIF de 2013, qui est en vigueur. Force est de constater que le « polycentrisme hiérarchisé » et la « densification du bâti » qui devaient permettre de juguler la crise du logement n'ont pas fonctionné. Les villes moyennes ne sont pas parvenues à s'imposer comme pôles de centralité et l'emploi a continué à se concentrer sur Paris et la banlieue Ouest. À de très rares exceptions près, telles que le bassin de vie de Versailles, l'Ile-de-France a continué à se développer comme s'il s'agissait d'un seul et même bassin d'emplois. L'embolie des transports qui en résulte est de plus en plus problématique.

Le mal-logement et le manque chronique de logements sociaux (800 000 demandes non satisfaites en 2021) n'ont fait que croître, accentuant le sentiment de mal-être d'une partie croissante de la population francilienne.

Cette situation nous conduit à remettre en question le concept d'attractivité de la région capitale. S'il importe que la région reste accueillante, elle doit d'abord l'être pour ses habitants actuels. Il importe que les zones correspondant aux pastilles jaunes d'urbanisation conditionnelle, qui n'ont pas été urbanisées faute de réalisation des conditions requises, retrouvent une destination d'espace naturel agricole ou forestier et ne soient pas converties en zone d'urbanisation sans condition sur le SDRIF-E. Par ailleurs, le taux d'emploi de 1 ne doit pas être dépassé et, s'il l'est, le pourcentage de pleine terre doit atteindre 50 %.

« LE MAL-LOGEMENT ET LE
MANQUE CHRONIQUE DE
LOGEMENTS SOCIAUX (...)
N'ONT FAIT QUE CROÎTRE (...). »

Le monde agricole, pour sa part, a vécu une transformation rapide en une trentaine d'années, il va devoir à nouveau s'adapter pour résister au changement climatique. Les pistes sont connues, mais elles ne peuvent être totalement liées à la mise en réserve d'eau en hiver pour une utilisation en été... cercle vicieux qui accroîtra à court terme le déficit en eau et augmentera l'évaporation des lacs de retenue. Des champs plus petits, des végétaux adaptés, un retour des animaux de ferme (de la poule au lapin, en passant par le mouton, le porc et la vache). Ce n'est pas un retour aux pratiques ancestrales car la science agricole a beaucoup progressé, mais un type de production rentable car la pratique de la vente à la ferme dans une région densément peuplée fait des heureux. À côté de cela, le développement de l'agriculture bio doit être favorisé par un meilleur soutien régional.

RÉUSSIR LE DIALOGUE

La première mouture du SDRIF-E sera rendue publique au premier trimestre 2023. Elle devrait tenir compte des propositions recueillies par la Région, en particulier lors de la concertation préalable. La Région conduit cette concertation de façon chaotique (cf. encadré p.16) mais plusieurs dispositifs pourraient aboutir. Un très bon jeu « Les défis de l'Ile-de-France » a été réalisé en s'inspirant de la Fresque de la ville de dixit.net. Des « Guides pour animer un échange local » proposent différents modèles de réunion. Il faut saluer ces tentatives.

Par la suite, lorsque le projet de SDRIF-E sera publié, une enquête publique aura lieu et nous ferons connaître notre avis sur ce document. Il pourra encore être modifié jusqu'à son adoption par le conseil régional qui est prévue pour 2024. C'est donc le moment d'être force de propositions, ne nous en privons pas. Le groupe de travail sur le SDRIF-E, qui fonctionne à FNE Ile-de-France depuis 2021, joue pleinement son rôle de catalyseur en formalisant, pour le SDRIF-E, les demandes des associations de défense de l'environnement. Il permet de confronter nos points de vue, avec l'aide d'experts ou d'associations amies. Il permet aussi de produire des avis, des plaidoyers, tels que la plaquette « 10 mesures pour réussir le SDRIF-E » publiée en août 2022.

Ce sont ces écrits qui alimentent les prises de position publiques de FNE Ile-de-France ainsi que nos campagnes. En 2022, #laisse béton, a permis de réclamer la sanctuarisation des terres agricoles, cela doit se traduire dans le SDRIF-E par le zéro artificialisation brute !

LE DÉPART DIFFICILE DE LA CONCERTATION

Le 26 septembre dernier à midi, un bus aux couleurs de la région Ile-de-France manœuvre derrière la mairie de Saint-Ouen. L'annonce de sa venue est restée confidentielle, il faut suivre attentivement le site Internet de la Région pour savoir qu'elle lance les « Rencontres de proximité pour la révision du Schéma directeur de la Région ». Le Code de l'environnement prévoit une phase de concertation préalable qui peut durer trois mois. L'exécutif régional a décidé qu'elle aurait lieu du 16 septembre au 15 décembre sous l'égide de la Conférence nationale du débat public (CNDP). Le bus est un des dispositifs mis en place pour cette concertation, il doit sillonner l'Ile-de-France au plus près des habitants. À la manœuvre quelques jeunes étudiants issus de la « junior consulting Science-Po. » et une poignée d'agents de la région qui se pressent d'installer un barnum car la pluie menace. Quatre ou cinq panneaux annoncent la révision du Schéma directeur, mais ce que les étudiants ont en main c'est un questionnaire destiné à recueillir notre avis sur l'Ile-de-France en 2040. Rien ne filtre des projets de la Région, aucune proposition n'est mise en débat et d'ailleurs aucun élu n'est présent pour ce lancement. C'est comme si tout le dispositif était en cours d'élaboration : les déplacements du bus ne sont annoncés qu'au dernier moment, les réunions publiques qui doivent se tenir dans les huit départements d'Ile-de-France ne sont pas encore arrêtées, les documents d'accompagnement sont en cours d'impression... Heureusement, vers 12h30, la déléguée au SDRIF-E, Valérie Belrose, rejoint le bus. Elle connaît parfaitement le dossier et a lu nos propositions, un vrai dialogue peut s'instaurer. Mais c'est un dialogue d'experts, les rares passants pressent le pas sous le crachin, sans un regard pour le bus. Une réunion publique sur le SDRIF-E et des ateliers auront lieu dans tous les départements.

Pour en savoir plus : www.iledefrance.fr/sdrif-e-pour-amenager-lile-de-france-horizon-2040



Photos © FNE IDF.

LES CONTRIBUTIONS PRÉALABLES SUR LE SDRIF-E AVEC LES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE LA SEINE ET DE SES BERGES

FNE Ile-de-France et les associations engagées dans la protection de la Seine, tel que *La Seine n'est pas à vendre*, proposent ici des contributions visant à mieux protéger ce territoire et à adapter ses usages.

🌊 Changer le statut du fleuve

Il nous semble aujourd'hui nécessaire de créer un **statut particulier** pour les fleuves, ici la Seine et ses affluents, qui permettrait de prendre véritablement en compte les besoins propres des fleuves : développement de la biodiversité ; zones d'expansion des crues ; prévention des inondations et des étiages.

Ce changement de statut, permet de donner une personnalité juridique à un écosystème et donc d'agir préventivement contre les projets écocidaires. Depuis 2009, les initiatives qui reconnaissent des droits à la nature sont encouragées par l'Assemblée générale des Nations Unis.

🌊 La gouvernance sur l'Axe Seine (Paris, Rouen, Le Havre)

Il semble aujourd'hui impossible d'uniqueement concevoir le fleuve comme part d'une collectivité, d'une commune ou département alors que ses usages sont transverses et dépassent les frontières institutionnelles existantes.

FNE Ile-de-France propose la **création d'un Schéma directeur de la vallée de la Seine** afin de définir de manière réglementaire les objectifs et moyens nécessaires à la protection de la Seine. Ce schéma directeur devrait s'intégrer aux autres schémas de planification existants avec un rapport de compatibilité et non uniquement de prise en compte afin d'avoir un niveau d'opposabilité important.

🌊 La gestion foncière des berges

La Seine ne peut être définie comme étant uniquement le fleuve. Ses berges et rives doivent nécessairement être prises en compte. Ce pourrait être une **nouvelle mission au sein de l'Établissement public foncier (EPFIF)**. Cette entité serait spécialisée dans la gestion foncière des berges.

L'objectif de cette nouvelle mission serait de développer la biodiversité mais aussi de promouvoir la mixité des usages des berges.



CONTRIBUTION À LA CONCERTATION PRÉALABLE SUR LE SDRIF-E AVEC DES ENTREPRISES ENGAGÉES POUR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE



Une chaîne de tri mobile pour la résorption du dépôt illégal de Chanteloup (78) © Tersen.



Un exemple de renaturation à Puiseux-en-France (95) © Tersen.

Dans le cadre du partenariat mis en place entre ECT, Tersen et FNE Ile-de-France une réflexion est engagée sur la promotion de l'économie circulaire.

Favoriser le recyclage et la valorisation par la commande publique

Il apparaît que pour permettre le recyclage et la valorisation de 85% des déchets du BTP, objectif que s'est fixé la Région Ile-de-France, la commande publique doit s'imposer comme un outil essentiel mis au service de l'économie circulaire en lui associant la nécessité de créer les exutoires adaptés. En juillet dernier, la Métropole de Saint-Étienne a décidé d'imposer aux entreprises publiques et privées qui travaillent pour la Métropole l'utilisation d'au moins 20% de granulats recyclés. C'est la voie qu'il convient de suivre en incluant cette préconisation dans les cahiers des charges, non comme une variante, mais comme une obligation.

Accompagner l'implantation de plateformes de recyclage

L'Ile-de-France connaît une forte concurrence sur le foncier. Les friches urbaines sont revendiquées par les uns pour renaturer la ville, par les autres pour créer des logements, pour réindustrialiser la région... L'économie circulaire a également besoin de foncier, d'une part, pour traiter au plus près des chantiers les matériaux de déconstruction et, d'autre part, pour créer les sites pérennes démontrant que le recyclage et la valorisation ne restent pas un vœu pieux. Il importe donc d'évaluer les besoins des intercommunalités en matière de rénovation / réhabilitation et d'en déduire les besoins en termes de plateformes de recyclage/réutilisation.

Afin d'accompagner leur implantation, les charges foncières devront être adaptées à la rentabilité de ces infrastructures. Une démarche volontariste doit être accompagnée fiscalement.

Privilégier l'utilisation de terres excavées pour la renaturation

Correctement amendées, les terres excavées peuvent être utilisées comme support de culture. Plutôt que d'importer des terres arables d'autres régions, il serait vertueux de réutiliser les terres inertes excavées en Ile-de-France. C'est ce qui a été fait pour créer le parc Georges-Valbon en Seine-Saint-Denis, le résultat est probant.

CONTRIBUTION À LA CONCERTATION PRÉALABLE SUR LE SDRIF-E AVEC LES ASSOCIATIONS QUI LUTTENT CONTRE LES NUISANCES AÉRIENNES

Maîtriser l'urbanisation dans les zones de bruit

FNE Ile-de-France et les associations engagées contre les nuisances aériennes (ADVOCNAR, Collectif Non au T4...) souhaitent que le SDRIF-E s'engage à limiter l'exposition au bruit et aux pollutions des populations riveraines des aéroports. Dans la zone C du Plan d'exposition au bruit (PEB), la construction de logements collectifs est interdite. Il est inadmissible que des dérogations soient accordées, comme cela est envisagé sur le Triangle de Gonesse afin d'implanter un internat. Le SDRIF-E doit, d'une part, réaffirmer l'interdiction de construire quelque logement collectif que ce soit dans la zone C, et dans cet objectif, demander la suppression de l'article 78 bis de la loi ALUR. D'autre part, conformément aux recommandations de l'Agence européenne de sécurité aérienne (EASA), réduire de 30 % le nombre des habitants exposés au bruit.

Préserver la santé des Franciliens impactés par les aéroports

Afin de protéger la santé des Franciliens impactée par le bruit et la pollution atmosphérique des aéroports, nous préconisons un plafonnement des mouvements sur les trois aéroports majeurs d'Ile-de-France, comme cela va se faire à Amsterdam, une interdiction des vols de nuit, comme à Orly et l'exclusion des avions les plus bruyants. Par ailleurs, la Région et l'État doivent faire l'avance de trésorerie sur le fonds d'aide à l'insonorisation qui permettra d'isoler rapidement tous les bâtiments d'habitation situés dans les plans de gêne sonore (PGS). Le SDRIF en vigueur prévoit de rechercher la maîtrise des nuisances induites par « l'activité aéroportuaire ». Force est de constater que l'objectif n'est pas atteint.

Réduire les émissions de gaz à effet de serre du secteur aérien

Nous demandons que le SDRIF-E s'engage à prendre en compte l'ensemble des émissions du transport aérien – y compris celles des vols internationaux ainsi que les émissions de gaz à effet de serre autres que le CO₂ – et à soutenir les mesures de plafonnement des aéroports franciliens demandées par les associations : en effet seule une réduction du trafic dès maintenant permettra au transport aérien de réduire ses émissions de CO₂ de 80 % d'ici à 2050 comme prévu dans le cadre de la Stratégie nationale bas carbone, selon le rapport de l'ADEME sur les scénarios de transition écologique du secteur aérien¹.

1. <https://bibliothèque.ademe.fr/mobilite-et-transport/5815-elaboration-de-scenarios-de-transition-ecologique-du-secteur-aerien.html>



© Shutterstock.



Notre avis sur le SCOT de la MGP

La Métropole du Grand Paris, qui regroupe 131 communes (Paris, petite couronne et quelques villes au-delà, dont Argenteuil), a élaboré un Schéma de cohérence territoriale. Ce document commande aux plans locaux d'urbanisme, il est fondamental.

Du 3 octobre au 5 novembre 2022, le SCOT de la Métropole a été soumis à une enquête publique. FNE Ile-de-France y a contribué. Nous avons rappelé quelques fondamentaux et discuté plusieurs mesures. La priorité, aujourd'hui, est à l'adaptation / atténuation du réchauffement climatique et plus à la recherche d'une attractivité économique. La biodiversité s'effondre dans la zone dense, il est indispensable de renaturer massivement. Le SCOT acte l'artificialisation de 180 hectares des « coups partis », nous dit-on, c'est beaucoup trop ! Tous les projets qui n'ont pas été réalisés doivent être remis à plat au regard de la séquence Éviter / Réduire / Compenser. Il faudra veiller à ce que « éviter et réduire » soient réellement étudiés. Nous contestons également l'objectif de produire 38 000 nouveaux logements par an qui nous est imposé par la loi Grand Paris de 2010. Nous demandons des prescriptions claires afin d'interdire toute construction nouvelle à proximité des axes dont le niveau de pollution est supérieur aux normes réglementaires. Nous insistons pour que les réseaux d'eau non potable soient valorisés... Retrouvez l'avis complet sur notre site Internet.

✍ Dossier réalisé par Luc BLANCHARD

à partir des travaux du groupe de travail SDRIF-E de FNE Ile-de-France

Avec RTE sur la sobriété

La libéralisation du marché de l'électricité lancée au niveau européen a scindé l'entreprise EDF en trois entités. EDF reste le fournisseur d'électricité. RTE (Réseau de transport d'électricité) gère le transport d'électricité. Enedis (ex. ERDF) assure la distribution vers le client final.

En juin 2021, RTE lance son journal *Transitions* qui, comme son nom l'indique, engage l'entreprise publique sur le chemin des transitions. Le terme au pluriel signifie effectivement plusieurs transitions à mener en parallèle. La transition vers l'électrification des usages est exigée par l'atteinte de la neutralité carbone en 2050. En exemples, la mobilité électrique, le remplacement de système de chauffage électrique par des pompes à chaleur beaucoup plus performantes et de nombreuses applications industrielles moins émettrices de gaz à effet de serre. Autre transition, celle qui consiste à intégrer dans le *mix* électrique de plus en plus de productions d'énergies renouvelables. Les six scénarios RTE prévoient de 50 % à 100 % d'EnR dans le *mix* électrique. Plus de trois cents scénarios, à travers le monde, envisagent que notre consommation énergétique au milieu du siècle soit assurée uniquement par du renouvelable. Le défi pour RTE est colossal, c'est assurer la stabilité du système électrique avec cette contrainte inéluctable de la montée en puissance des EnR, c'est-à-dire passer d'un système de production centralisé à un système plus hétérogène et décentralisé.

Autre transition, et non des moindres, celle de la sobriété énergétique. Rappelons que la France, à travers la LTECV (Loi de transition énergétique pour la croissance verte), votée en 2015, engage le pays à réduire de moitié sa consommation énergétique par rapport à la référence de 2012. Sept ans après le vote, la loi n'a pas encore trouvé le chemin de son application, le chef de l'État et son gouvernement ont brisé le tabou de cette sobriété. Il n'est jamais trop tard ! Maintenant, passons aux actes et vite, car le temps perdu rend plus difficile l'ensemble de ces transitions.

Dans le dernier numéro de *Transitions*, RTE nous engage en tant que citoyens, entreprises ou collectivités vers des gestes de sobriété. Une première série de gestes à faire de façon structurelle toute l'année pour diminuer sa consommation et sa facture d'électricité. Une seconde série ne consiste pas à réduire sa consommation, mais à la décaler à certaines heures, lorsque l'outil Ecowatt de RTE annoncera un pic de consommation pour le lendemain. Trois couleurs : vert, tout va bien, orange, le système électrique sera sous tension, et rouge, le risque de coupures est important. Les jours de grand froid entre 8 heures et 13 heures, puis de 18 heures à 20 heures, RTE nous encourage à déplacer certaines consommations (chargement de véhicules électriques, chauffage des logements et bureaux, alimentation des ballons d'eau chaude, utilisation de certains appareils électroménagers...).

FNE Ile-de-France ne peut être que d'accord avec tous ces gestes élémentaires de sobriété énergétique. Juste une petite remarque; dans cette liste, on demande aux industriels de baisser l'intensité lumineuse des panneaux publicitaires qui fleurissent un peu partout. En fait, à quoi sert la publicité, si ce n'est à inciter les citoyens à une consommation ostentatoire très peu compatible avec l'objectif de sobriété. Les budgets publicitaires dans le monde atteignent 800 milliards de dollars. Que d'argent perdu pour une véritable transition énergétique au service de tous !

Patric KRUISSEL

Chargé de mission Énergie Ile-de-France



Interview

Marie-Hélène Milot

Directrice de l'action régionale Ile-de-France à EDF

À l'approche de cet hiver particulier, le thème de la sobriété a dû s'imposer chez EDF ?

En effet, c'est un mot auquel il est difficile d'échapper en ce moment ! À EDF, cela fait partie de notre raison d'être. Même si nous n'utilisons pas toujours ce terme, cela fait longtemps que la sobriété est au cœur de notre action et de notre mission de service public.

Nous faisons partie des toutes premières entreprises à avoir pour objectif la neutralité carbone dans nos activités. Et, sans sobriété, il n'y a pas de neutralité carbone possible. C'est un élément essentiel, avec l'électrification des usages et l'efficacité énergétique, à la lutte contre le dérèglement climatique et pour la sortie de la dépendance aux énergies fossiles.

Pourtant, aider vos clients à moins consommer, c'est vous priver de votre source de revenus ?

Effectivement, ça peut sembler paradoxal. Mais nous raisonnons globalement et à long terme : même quand elle très décarbonée, comme c'est le cas pour notre groupe, toute production d'énergie a un impact pour la planète. Chaque kilowattheure produit, chaque équipement construit, accroît la pression sur la biosphère, les terres rares, l'eau... Le gain sociétal des consommations évitées est donc considérable. De plus, dans une région comme la nôtre qui importe encore beaucoup d'énergie fossile, la sobriété est un levier majeur de résilience !

Comment faites-vous pour aider vos clients à adopter des comportements vertueux ?

Pour les particuliers comme pour les grandes entreprises, tout se résume en trois mots : baisser, éteindre, décaler. Des mots simples pour des gestes souvent simples, mais dont l'effet cumulé est important. La première étape, c'est comprendre ses consommations : avec l'application EDF&Moi (suivi à la demi-heure et comparaison avec les autres clients) ou grâce à des conseils personnalisés pour les situations plus complexes. Et, ensuite, agir, durablement, par des gestes sur le chauffage, l'éclairage, la ventilation, les consommations inutiles ou le décalage de certains usages. La crise actuelle des prix du gaz incite naturellement à réaliser ces gestes utiles. Nous renforçons cela avec des offres qui amplifient les économies pour ceux qui s'inscrivent dans une démarche de sobriété.

Enfin, on accélère dans l'accompagnement des actions de décarbonation et d'efficacité. Isolation, équipements performants, abandon du chauffage à énergies fossiles pour une solution bas carbone comme la pompe à chaleur : toutes ces actions sont indispensables à la lutte contre le dérèglement climatique.

Et, de votre côté, que faites-vous ?

Plus ou moins la même chose que ce que nous demandons à nos clients avec, bien sûr, un devoir d'exemplarité !

Dans nos immeubles, nous irons plus loin que ce que prescrit la loi pour le chauffage, la climatisation ou les horaires d'extinction des bureaux et enseignes. Nous mobilisons également largement nos salariés pour plus de sobriété dans leurs usages numériques et leurs transports : réunions sans caméra, utilisation des batteries (PC, téléphone) pendant les pointes, éteindre son écran le soir... Nous maintiendrons cela dans la durée, car la sobriété ne doit pas s'arrêter à la sortie de cet hiver.

En complément, nous aurons des actions « coups-de-poing » les jours où RTE émettra un signal Ecowatt orange ou rouge : coupure des enseignes et écrans d'affichage, repas économes en énergie (extinction des friteuses / fours à pizzas), délestage « tournant » du chauffage et de ballons d'eau chaude (quelques étages par tranches de deux heures)... Ce sont des actions qui ont un petit impact sur nos usages et nos habitudes, mais qui comptent beaucoup les jours où la situation est tendue !



© EDF.



Propos recueillis par le Bureau de FNE Ile-de-France

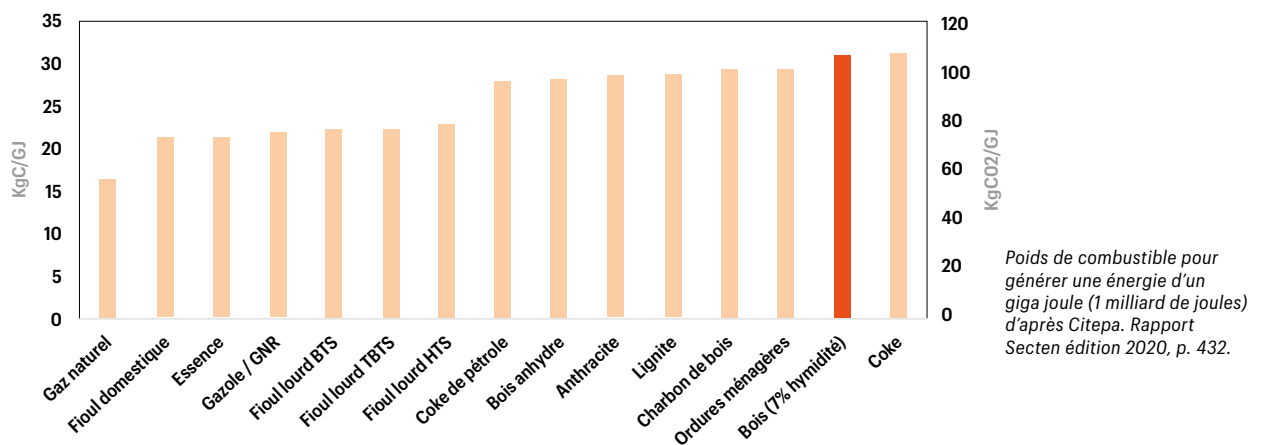
Exploitation forestière et réchauffement climatique

Les forêts captent le gaz carbonique (CO₂) de l'atmosphère pour en faire des molécules constitutives du bois et donc le conserver. Ce phénomène naturel est un élément déterminant de la lutte contre le réchauffement climatique.

Les usages du bois par l'homme : construction, meubles, industries et chauffage sont aussi vieux que lui sur terre. Cette continuité est l'objet de contestation puisque des centaines de scientifiques et le GIEC souhaitent que la forêt soit développée pour lutter contre le réchauffement climatique et donc moins utilisée, notamment, pour le chauffage. Or, 61% de l'accroissement naturel de nos forêts françaises, soit 48 millions de m³/an, sont récoltés et utilisés dans les produits bois d'œuvre (constructions), bois industrie (papiers, panneaux de particules, palettes, etc.) et bois énergie (bûches, plaquettes et granulés de bois). Le bois est classé parmi les énergies renouvelables, celles qui proviennent de sources que la nature renouvelle en permanence et considérée comme inépuisable à l'échelle du temps

humain (soleil, eau, terre, végétaux), par opposition à une énergie non renouvelable dont les stocks s'épuisent (charbon, pétrole, gaz).

Le développement du bois énergie résulte d'une « fausse bonne idée » émise il y a une quinzaine d'années à savoir sa « neutralité carbone ». Depuis, toute une série de règlements européens (SEQUE) et français (GEREP) ont permis l'application d'un facteur d'émission de CO₂ égal à zéro pour le bois, ressource renouvelable *a priori* renouvelée. Or, la combustion du bois émet davantage de gaz à effet de serre que le charbon et deux fois plus que le gaz pour délivrer la même énergie (voir graphique ci-dessous).



L'utilisation du bois énergie ne garantit nullement le captage simultané d'une quantité équivalente de CO₂, ce qui serait la condition *sine qua non* pour une neutralité carbone. En effet, le facteur temps a été passé sous silence. Récolter du bois entraîne, d'abord, une perte de carbone pour la forêt et réduit temporairement sa productivité en tant que captation du CO₂. Il faut, selon les essences de bois, entre quarante et cent ans pour retrouver la même quantité de bois en admettant que les conditions climatiques restent identiques. L'année 2022 montre l'inverse avec sa longue sécheresse. Depuis quelques années, la forêt française souffre de manque d'eau et de l'attaque des champignons et insectes accrue par la chaleur. Les prévisions à court terme de l'État sur la filière bois énergie sont très contestables car elles oublient le climat ; et imaginer que

10 à 12 millions de Français pourront se chauffer au bois, en 2028, est purement spéculatif.

La forêt française joue un rôle important en tant que puits de carbone en stockant annuellement 40 millions de tonnes de CO₂. Mais sa croissance naturelle lui donne un potentiel de séquestration de 100 millions de tonnes auxquelles s'ajoute la séquestration dans les racines et le sol forestier, soit 25% des émissions hexagonales de CO₂. Son exploitation doit être limitée, elle ne fournit que 4,4% de l'énergie produite en France et n'est pas une énergie propre. Il est donc urgent d'établir publiquement et correctement le bilan carbone de la filière, ce qui réduira aussi la pollution de l'air et ses effets nocifs chez l'homme. La biodiversité de nos forêts sera restaurée et son efficacité dans la lutte contre le réchauffement climatique sera renforcée.

✍ Jean-Claude DENARD et Michel RIOTTOT

Environnement 92



La pratique contentieuse pour préserver les arbres

L'abattage des arbres en milieu urbain s'est imposé comme un marronnier dans les feuilles du Liaison, tant les luttes pour préserver la nature en ville font florès en Ile-de-France. À Meaux, Jean-François Copé a fait abattre, cet été, la dizaine de marronniers centenaires du square Brassens pour le réaménager en forme de guitare. À Bagnole, la mairie vient de raser l'îlot Pêche d'or, dans lequel elle avait pourtant identifié la présence d'espèces protégées. On peut en tirer un constat sans appel : l'urbanisme ne considère pas l'arbre comme une contrainte à prendre en compte, mais comme un obstacle que l'on peut supprimer sans conséquences.

Au-delà de la méconnaissance par les élus de l'importance des arbres comme réservoirs de biodiversité, îlots de fraîcheur ou éléments incontournables du paysage, c'est sans doute dans l'ombre d'un droit de l'environnement muet qu'a pu s'enraciner une pratique d'ingénieur vouant aux arbres les mêmes qualités que le mobilier urbain : remplaçable et modelable à loisir. Alors que l'attachement des citoyens à leur cadre de vie est de plus en plus vif, la pratique de la gestion de la nature en ville tarde à évoluer, si elle n'est pas mue, au contraire, par un empressement désespéré à réaliser en urgence les derniers projets de cette espèce. Les mêmes élus qui signent une « charte de l'arbre » en protégeant des arbres remarquables autorisent l'abattage sans ménagements de tous les autres, comme à Sceaux cet été.

À bien le regarder, le droit des arbres comprend, en lui-même, cette contradiction, ces derniers ne bénéficiant d'aucune protection juridique intrinsèque. C'est en fonction du statut réglementaire conféré au terrain l'accueillant (EBC, site classé, etc.) qu'un arbre pourra se voir protégé par le droit, ce qui n'est d'ailleurs pas une garantie d'effectivité.

*Fiche juridique disponible sur le site de fne-idf.fr

DES RÉFÉRÉS INADAPTÉS À LA PRATIQUE DU PASSAGE EN FORCE

L'article L. 350-3 du Code de l'environnement protège désormais les alignements d'arbres qui bordent les voies ouvertes à la circulation publique, en soumettant les projets d'aménagement qui y portent atteinte à autorisation préfectorale et les abattages pour des raisons sanitaires à déclaration préfectorale.

La difficulté des associations à rendre effective cette interdiction réside en grande partie dans la difficulté à obtenir des décisions de justice avant l'abattage brusque et malicieux des arbres par le porteur de projet. Car même en cas d'illégalité manifeste, encore faut-il pouvoir la faire sanctionner à temps. Le TA de Cergy vient, par exemple, d'annuler la destruction d'un alignement d'arbres à Bourg-la-Reine, trois ans après l'abattage de ces arbres par le conseil départemental.

Le référé-suspension est la procédure la plus utilisée dans ce domaine, mais elle implique de connaître suffisamment en avance le projet d'abattage. La reconnaissance, le 20 septembre,

par le Conseil d'État, de l'environnement comme liberté fondamentale au sens du référé-liberté, permettra peut-être un gain d'efficacité dans cette lutte, dans la mesure où ce référé permet d'obtenir une décision dans le délai de quelques heures. Les associations s'en saisiront, à la condition que le juge administratif n'établisse pas des critères d'application trop restrictifs.

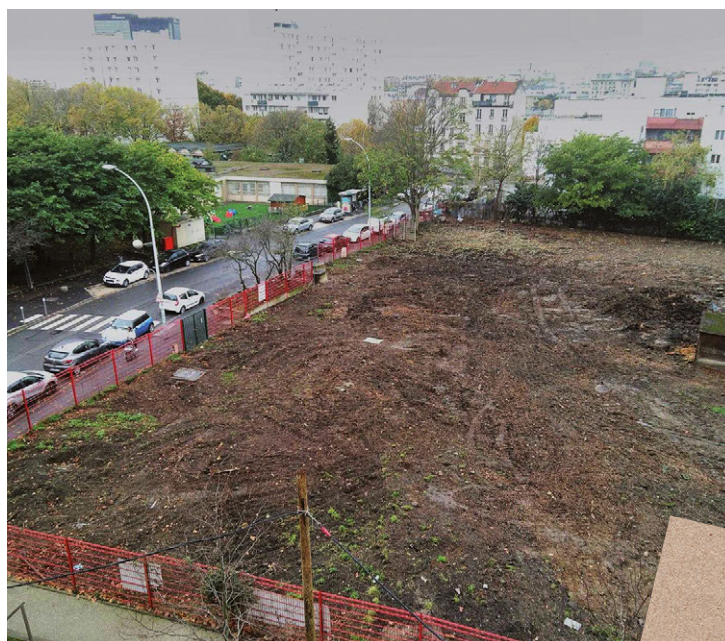
La pratique du passage en force, qu'illustre le cas de l'îlot Pêche d'or (abattage des arbres à 5 heures du matin, au début des vacances scolaires et malgré un référé en cours d'instruction), démontre cependant que le contentieux environnemental ne peut se passer d'une mobilisation sur le terrain pour arracher son effet utile.

Maxime COLIN

Juriste à FNE Ile-de-France



L'îlot Pêche d'or, à Bagnole **AVANT**.

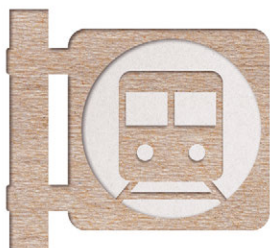


L'îlot Pêche d'or, à Bagnole **APRÈS**.

Transports ferroviaires et vibrations

Faisons appliquer les textes

Si la pollution sonore des voies ferrées est mal encadrée en France, elle peut espérer une avancée au travers de la Loi d'orientation des mobilités (LOM) votée le 24 décembre 2019. En effet, les articles 90 et 91 de cette loi prévoient la prise en compte des pics de bruit et des vibrations comme nouveaux indicateurs de gêne. Encore faut-il que cette loi soit traduite dans des textes d'application.



L'article 90 vient de bénéficier d'un arrêté qui prévoit de mener une étude de trois ans pour valider, ou pas, les pics de bruit comme indicateur de gêne. Il est regrettable qu'il n'ait pas été prévu la publication simultanée d'un autre arrêté permettant l'étude conjointe des vibrations, dont les effets sont importants sur la santé des riverains. Dans un avis rendu public, le 7 juin 2021, le Conseil national du bruit reconnaît la « *démultipliation de l'effet ressenti (...) du fait d'une double composante acoustique et vibratoire* ». En d'autres termes, l'effet sonore issu des vibrations, appelé « bruit solidien », amplifie le bruit propagé dans l'air.



Développement d'un quartier de banlieue au bord d'une voie ferrée © MAARR.

L'article 91 de la LOM prévoyait une avancée majeure qui se fait toujours attendre : en effet, le phénomène vibratoire aurait dû se voir doter, au 31 décembre 2020, d'un seuil que les opérateurs doivent respecter, comme c'est déjà le cas pour le bruit. Il est urgent de rappeler que les riverains de voies ferrées sont démunis face aux vibrations, car ces dernières nécessitent un traitement à la source et, surtout, une réglementation qui n'existe pas en France.

MAARR, association de riverains de voies ferrées, réclame que soit appliqué le seuil recommandé par la Commission européenne (66 dB vibratoires au sein des habitats) avec une prise en compte des pics de vibrations. Les avancées réglementaires qui seront obtenues pour le bruit aérien doivent toujours profiter au bruit solidien et permettre, ainsi, à l'État d'avancer plus vite.

Depuis plus de cinquante ans, la France travaille sur le phénomène vibratoire. Des lois ont été votées, puis abrogées. Les études s'accumulent. Certains pays européens et la Suisse ont déjà mis en place une réglementation. Aujourd'hui, la France a le devoir de se montrer **ambitieuse**, car l'Europe a besoin d'harmoniser son cadre réglementaire. À l'aube du Grand Paris, la France a, surtout, le devoir de se montrer **responsable** car les riverains de voies ferrées sont légitimes à revendiquer le droit de vivre dans un environnement sain.

Certains opérateurs disent prendre en compte la pollution vibratoire dans leurs projets sans qu'aucune norme ne s'applique en France. Cet élan reste toutefois fragile et obscur quant aux seuils retenus et aux solutions préventives sélectionnées.

Avec le phénomène vibratoire, le gouvernement français a l'occasion de montrer qu'il est capable d'être leader sur un sujet environnemental.

Il ne manque plus que la volonté pour ce faire.

Association MAARR

MOUVEMENT ASSOCIATIF ANTI-NUISANCES DES RIVERAINS DU RER A



Mouvement associatif anti-nuisances des riverains du RER A

Association créée en 2018

Membre de BruitParif et du réseau FNE Ile-de-France

association.maarr@gmail.com

Page Facebook : MAARR

Pétition en ligne : « MAARR des nuisances du RER A1 » sur la plateforme Change.org

En 2019, MAARR participe à l'étude acoustique et vibratoire du CSTB sur Chatou-Le Vésinet ainsi qu'au projet de loi d'orientation des mobilités (LOM).

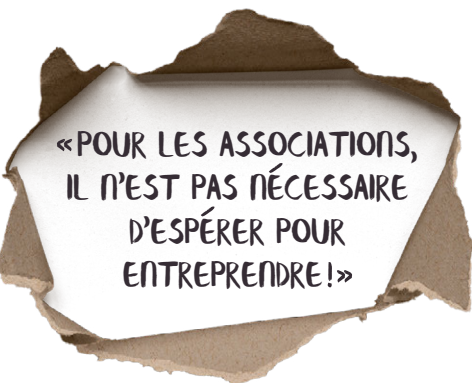
En 2021, MAARR témoigne devant le CNB (Conseil national du bruit).

HOMMAGES

À QUELQUES JOURS D'INTERVALLE, DEUX AMIS, MILITANTS DE LONGUE DATE, NOUS ONT QUITTÉS

Notre amie, Catherine Reinaud nous a quittés, le 5 septembre, à Dampierre-en Yvelines.

À la tête de l'Union des amis du parc naturel de la Haute Vallée de Chevreuse (UAPNRC), de 2005 à 2011, Catherine était une femme de conviction, courageuse et déterminée. Dans son combat pour la défense du caractère naturel de cette belle vallée et au-delà, elle a toujours cherché à réunir les forces positives. Nous avons tous en mémoire la ferveur avec laquelle elle a mené ses combats contre le prolongement de l'A 12 dans le vallon du Pommeret, la voie nouvelle de la vallée de la Mauldre ou encore contre l'usine de formule 1, à Flins. Visionnaire, c'est à elle que nous devons les premières initiatives pour soutenir les projets en faveur de l'agriculture de proximité.



En 2005, lorsque le gouvernement a décidé de mettre en place une opération d'intérêt national (OIN) sur le plateau de Saclay, Catherine a immédiatement eu le réflexe de se tourner vers nos amis du plateau et des vallées limitrophes et de créer une structure associative couvrant un périmètre similaire à celui de l'OIN. Le collectif qu'elle a fondé avec Gérard Delattre a mené de nombreuses actions depuis sa création et continue à participer activement à la préservation de la zone de protection naturelle, agricole et forestière.

Les nombreux messages que nous avons reçus nous disent à quel point elle était aimée et respectée et à quel point elle sera regrettée.

✓ Catherine GIOBELLINA

Présidente de l'UAPNRC



Nous déplorons le décès de notre ami Gérard Delattre, intervenu le 1^{er} septembre 2022.

Comme cofondateur de l'association Vivre à Vauhallan et président-fondateur de l'Union des associations de sauvegarde du plateau de Saclay, Gérard a fait annuler le redoutable transfert d'une école d'hélicoptères vers Vauhallan. Avec Marc Ambroise-Rendu, il a lancé l'Union Renaissance de la Bièvre.

Pendant treize ans, il a présidé les Amis de la vallée de la Bièvre, jusqu'à l'obtention, en 2000, du classement de la vallée, un puissant rempart contre des urbanisations anarchiques. Comme fondateur du Collectif OIN Saclay (COLOS), qu'il anima de 2006 à 2010, et vice-président d'Ile-de-France Environnement, il a grandement contribué à faire inscrire la protection du plateau agricole, naturel et forestier de Saclay dans la loi du Grand Paris.

Président-fondateur de l'Association des étangs et rigoles du plateau de Saclay depuis 2004, il a ardemment soutenu le projet de restauration du système hydraulique du plateau avec le but ultime de le faire alimenter à nouveau les fontaines du château de Versailles. Sa dernière réalisation : l'observatoire ornithologique sur l'étang Vieux de Saclay.

Gérard avait le sens de la rigueur et de la précision. Il répugnait à se mettre en avant lui-même. L'efficacité de son action reposait sur sa solide connaissance des dossiers, sa capacité à aller à l'essentiel, sa force de conviction lui permettaient de rassembler autour de lui les bonnes volontés, et sa ténacité redoutable. Nous perdons un ami de grande valeur et ardent défenseur du patrimoine et du cadre de vie de notre territoire.

✓ Harm SMIT

Coordinateur de COLOS

PUBLICATIONS

- De l'eau du Plateau de Saclay aux fontaines du château de Versailles
- Carte du réseau hydraulique du plateau de Saclay aux fontaines du château de Versailles
- Liaison n° 105, n° 112, n° 157 et n° 190.

DEMANDE D'ABONNEMENT

Je m'abonne à *Liaison* (4 numéros par an)

Nom-Prénom:

Adresse:

Tél:

Courriel:

Ci-joint un chèque de 20 € à FNE Ile-de-France, 2 rue du dessous des Berges 75013 Paris.





LA FABRIQUE DE LA VILLE A ÉVOLUÉ DEPUIS VINGT ANS

L'ouvrage rassemble des articles de sociologues, géographes, urbanistes, architectes qui témoignent de l'évolution des pratiques professionnelles et citoyennes face à l'impératif écologique.

Il s'adresse aux praticiens et acteurs en charge des politiques urbaines, mais aussi à la société civile, aux associations et collectifs d'habitants et d'usagers mobilisés pour la défense de l'environnement.

L'une de nos associations, active sur le nord-est parisien, ASA PNE, a participé à l'ouvrage pour témoigner avec Yasmina Dris, enseignante à l'ENSA Paris-La Villette de l'aménagement du parc Chapelle-Charbon, espace vert impliquant, dans la durée, une expérience participative avec les riverains en lien avec élus, maîtrise d'ouvrage, architectes, agences, services de la ville.

La fabrique de la ville en transition, Éditions Quæ, 258 p. 29 €. Version numérique en accès gratuit : www.quae-open.com

AUX ARBRES CITOYENS!

Thomas Brail, arboriste-paysagiste, raconte, sensible, intime, sans fards, son combat pour sauver les arbres de France qui, d'une aventure de rébellion individuelle, se transforme très vite en un formidable raz de marée collectif.

Partout en France, nos grands arbres sont abattus, le plus souvent pour de mauvaises raisons. Tout commence, pour Thomas, à Mazamet où la ville s'apprête à couper des platanes centenaires pour céder la place à un parking. Il s'accroche trois jours en haut d'un de ces platanes géants et, de luttes en luttes, à Condom, puis à Paris, il reste un mois dans un arbre face au ministère de l'Écologie.

Et le voilà maintenant à la tête d'une myriade de collectifs qui forment le GNSA, Groupe national de surveillance des arbres. C'est de notre avenir qu'il s'agit!

L'homme qui sauvait les arbres de Thomas Brail avec Florence Besson, Éd. Arthaud, 160 pages, 9,90 €.

liaison

Édité par FNE Ile-de-France Association régionale agréée Environnement
Publié avec le concours du conseil régional d'Ile-de-France

Directeur de publication : L. Blanchard

Comité de rédaction : J. Buisson, M. Colin, C. Giobellina, M. Holvoet, P. Latka, M. Martin-Dupray, J-P. Moulin, C. Nedelec, I. Nenner, F. Redon, M. Riottot, H. Smit, D. Védy.

Siège social : 2, rue du Dessous-des-Berges 75013 PARIS - 01 45 82 42 34
ISSN 2431-7888 (imprimé) ISSN 2555-2546 (numérique)

Dépôt légal : Décembre 2022

N° Commission Paritaire : 0124 G 81563

Imprimé par Imprimerie Chevillon
26 Bd Kennedy, BP 136- 89101 SENS
Imprimé sur papier PEFC



Prix de vente du numéro : 5 euros



France Nature Environnement Ile-de-France



fne_idf



@FneIDF